

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

Présents : Claude CHOVIN, Philippe HOURDOU, Alain BONNARDEL, Hugues MOTTET, Daniel CHOVIN, Antoine DEMEUSY, Danielle GOUDARD, Gaël GRANDOUILLER, Cécile MALLET, Régis PRADON.

Excusées : Véronique SAUZET, Isabelle ROUX, Françoise SANTUCCI, Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER, Zoulikha ZARROUG.

Secrétaire de Séance : Régis PRADON

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016 est approuvé

2016-11-01 Objet : Attribution d'une indemnité de conseil et de budget au receveur municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'indemnité accordée au comptable public. Cette indemnité lui permet d'assurer la confection de documents budgétaires selon les barèmes établis dans l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983. Le conseil municipal décide d'attribuer à Marie-Thérèse THIVET à compter du 1^{er} juin 2016 une indemnité de conseil égale à 50% du maximum autorisé.

2016-11-02 Objet : Autorisation de poursuite au comptable public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté d'autorisation de poursuite doit être pris pour permettre au comptable public d'engager les ordres de recouvrements des recettes de produits locaux conformément aux dispositions de l'article R.1617-24 du Code général des Collectivités Territoriales. Le conseil Municipal décide d'autoriser le comptable public à engager les ordres de recouvrements des recettes.

2016-11-03 Objet : Proposition de fermeture du chemin de la Barule

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de son état et de sa situation, il convient de réglementer la circulation du chemin rural 14 dit chemin de la Barule. Après débat, le conseil municipal propose d'y interdire la circulation des véhicules à moteur à l'exception des véhicules de service.

Cette interdiction sera matérialisée par la mise en place de panneaux de signalisation à chaque extrémité de la voie.

2016-11-04 Objet : Demande de subvention auprès de la Région : Plan en faveur de la ruralité pour les travaux d'installation électrique et campanaire du clocher de l'église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région met en place un plan en faveur de la ruralité permettant ainsi aux communes de prétendre à des aides supplémentaires afin de concrétiser leurs travaux. La commune sollicite l'aide de la Région pour les travaux d'installation électrique et campanaire du clocher de l'église. Ces travaux sont estimés à 21 892€ H.T. au vu des devis. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention de la Région au taux de 40% correspondant à un montant de 8 756,80€.

2016-11-05 Objet : Demande de subvention auprès de la Région : Plan en faveur de la ruralité pour les travaux d'aménagement et d'extension des locaux scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes met en place un plan en faveur de la ruralité permettant ainsi aux communes de prétendre à des aides supplémentaires afin de concrétiser leurs travaux. La commune sollicite l'aide de la Région pour les travaux d'aménagement et d'extension des locaux scolaires estimés à 708 400€ H.T. au vu de l'APS approuvé par le conseil municipal. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes au taux de 30% sur une dépense plafonnée à 500 000€ correspondant à un montant de 150 000€.

2016-11-06 Objet : contrat téléphonie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en prévision du déploiement de la fibre optique il convient d'adapter les installations téléphoniques des bâtiments communaux. Un diagnostic a été effectué prévoyant la mise en place d'une installation de téléphonie Internet Protocol. Un nouveau contrat regroupera le renouvellement du matériel et la mise en place de liaisons internet SDSL à la mairie et à l'école pour un coût équivalent à la dépense actuelle. Le conseil municipal décide le remplacement du contrat téléphonique.

2016-11-07 Objet : Adhésion à la cuisine centrale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de livraison de repas à la cantine périscolaire dans le cadre d'un groupement de commande avec COM'O'RESTO arrive à échéance en juin 2017. A ce jour il est possible de contractualiser avec la cuisine centrale de la communauté d'agglomération. Cette adhésion permet de proposer des repas de qualité, de

garantir la sécurité et la continuité de la prestation et de maîtriser les coûts afférents au service en bénéficiant des leviers de la mutualisation. Le conseil municipal décide par 8 voix pour et 2 abstentions d'adhérer à la cuisine centrale, service commun de Valence Romans Sud Rhône-Alpes,

Questions diverses :

Containers de tri sélectif : les containers sont souvent pleins et débordent il convient de faire remonter les informations à Valence Romans Agglo afin de solutionner le problème.

Illumination de Noël : prévoir l'installation.

Séance levée à 21h15

Secrétaire de séance :

Régis PRADON

Le Maire :

Claude CHOVIN

